

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

13 NOVEMBRE 2012

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À SENSIBILISER ET À PROMOUVOIR L'INFORMATION ET LA FORMATION
SUR LES DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATIQUES⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL, DE
L'AIDE À LA PRESSE, DU CINÉMA, DE LA SANTÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
PAR **MMES SOPHIE PÉCRIAUX ET FLORINE PARY-MILLE.**

—

(1) Voir Doc. n°351 (2011-2012) n°1

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT	3
1 Exposé introductif de M. Brotchi, coauteur de la proposition de résolution	3
2 Discussion générale	4
3 Exposé de Mme la Ministre Laanan	5
4 Répliques	6
5 Votes	6

RAPPORT

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de la Culture, de l'Audio-visuel, de l'Aide à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Egalité des chances a, au cours de sa réunion du 13 novembre 2012(2), examiné la Proposition de résolution visant à sensibiliser et à promouvoir l'information et la formation sur les défibrillateurs externes automatiques (Doc. 351 (2012-2013) n°1).

1 Exposé introductif de M. Brotchi, co-auteur de la proposition de résolution

M. Brotchi se déclare heureux de pouvoir présenter sa proposition aujourd'hui car elle est basée sur un long travail avec M. le professeur Mols, chef du service des urgences de l'Hôpital Saint-Pierre de Bruxelles et dont il tient à saluer la présence parmi le public aujourd'hui.

Il se bat depuis des années pour diminuer le nombre de morts subites dues à un arrêt cardiaque. Il se bat notamment pour équiper les voitures de police et des véhicules d'urgence de défibrillateurs automatiques externes mais aussi pour former à leur utilisation les policiers parce que souvent la police est sur place avant les services de secours.

Dans cette proposition, les auteurs veulent aller plus loin, ils voudraient qu'au sein de la population, il y ait un message de prévention et un message de santé. C'est pour cela que cette proposition de résolution est présentée en commission de la Santé du Parlement mais il serait sans doute utile

aussi que Mme la Ministre Laanan puisse en parler avec sa collègue Mme la Ministre Simonet puisqu'il s'agit aussi d'un problème d'éducation. C'est très bien d'équiper les centres sportifs, comme l'a prévu le Ministre Antoine suite à quelques accidents mortels qui ont eu lieu notamment avec de jeunes footballeurs mais il faut aller plus loin.

Il faut savoir qu'en Belgique, le nombre de personnes qui ont des ennuis cardiaques gravissimes, représente 10.000 cas par an, en dehors du milieu hospitalier et que l'on a très peu de temps pour réagir. Chaque minute compte. En tant que neuro-chirurgien, il est bien placé pour dire qu'au bout de trois minutes sans oxygène, les premières cellules nerveuses commencent à mourir donc le délai est extrêmement bref. Il faut donc pour cela non seulement équiper les lieux publics de défibrillateurs et il constate qu'ici au Parlement, il y en a qui ont été mis en place à des endroits fréquentés.

Il faut assurer aussi des séances d'éducation et d'information et il y en a eu au sein de ce Parlement avec le professeur Mols, séance qui a rencontré un beau succès.

Mais les auteurs veulent aller plus loin et souhaitent que l'on puisse apprendre dans les écoles que l'on peut sauver des vies. On ne doit pas attendre d'être majeur pour connaître les premiers gestes qui sauvent.

C'est pourquoi le texte demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de mettre en place un outil à disposition dans les écoles. Non pas pour imposer une nouvelle contrainte dans les programmes, la décision sera laissée à la discrétion des directions d'écoles. A terme également la formation des professeurs, notamment d'éducation physique, est proposée, et ce serait une bonne idée qu'elle soit réalisée.

Il est certain que l'on va sauver des vies, l'objectif est au moins de sauver la moitié des personnes victimes d'arrêt cardiaque, le but étant d'atteindre 60 à 70 % des personnes concernées parce que malheureusement, on n'arrivera pas à sauver tout le monde. Il pense qu'en tant que ministre responsable, Mme Laanan a un rôle à jouer en terme de prévention pour informer le public de cette possibilité de se former mais aussi insister pour que cet apprentissage se fasse dès le plus jeune âge. Et d'après les premières réactions qu'il a entendues, elles sont extrêmement positives.

Le défibrillateur automatique est une machine

(2) Assistaient aux travaux :

Mme Houdart, Mme Péciaux, Mme Trotta ; M. Jeholet (Président), Mme Pary-Mille, M. Brotchi (en remplacement de Mme Schepmans) ; Mme Meerhaeghe, M. Morel, Mme Cremasco ; M. du Bus de Warnaffe.

M. Migisha : membre du Parlement ;

Mme Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances ;

M. Vosters, directeur de cabinet adjoint de Mme la Ministre Laanan ;

Mme Liesse, coordinatrice de la cellule "Santé" du cabinet de Mme la Ministre Laanan ;

Mme Werts, conseillère juridique de Mme la Ministre Laanan ;

Mme Feld, attachée au cabinet de Mme la Ministre Laanan ;

Mme Leprince, M. Cordonnier, experts du groupe PS ;

Mme Kempeneers, Mme Vivier, expertes du groupe MR ;

Mme Letouche, experte du groupe ECOLO ;

M. Hayois, Mme Despret, experts du groupe cdH.

qui dit à l'intervenant ce qu'il doit faire. On ne se trouve pas inquiet ou démuni sur la question de savoir comment on peut s'en servir. Il est d'un usage très simple et les instructions sont données par l'appareil lui-même. Il ne se mettra en route que s'il a diagnostiqué lui-même la nécessité d'un choc électrique. Il ne va pas nécessairement envoyer un choc de défibrillation si ce n'est pas nécessaire.

Il voudrait aussi remercier les groupes politiques de la majorité qui ont soutenu ce texte, de la même manière que le groupe MR a décidé de soutenir la majorité dans son texte relatif à la promotion des cours de secourisme au sein de l'ensemble des secteurs de la Communauté française.

Il voudrait dire qu'il faut mettre l'accent sur tous les premiers gestes qui sauvent. Après l'accident, au-delà de 10 minutes, il est déjà trop tard et il y a des séquelles irréversibles, en particulier au niveau du cerveau. Donc une campagne d'information et de prévention est certainement fort utile et c'est la raison pour laquelle ce texte a été déposé. Il demande que la Ministre Laanan puisse relayer celui-ci auprès de sa collègue, la Ministre Simonet, pour qu'ensemble, ce message parvienne au niveau des écoles.

2 Discussion générale

M. Morel déclare que ce sont deux propositions de résolution qui se conjuguent pour inviter le Gouvernement à développer une formation des non-professionnels aux questions des premiers secours. L'une vise à une sensibilisation à l'utilisation d'un matériel d'urgence, en l'occurrence les défibrillateurs, et l'autre plus largement à développer des réactions adéquates vis-à-vis de situations qui mettent la santé en péril. La seconde résolution intégrant assez logiquement la première.

L'objectif est de déployer une formation dans les écoles mais aussi auprès des relais animateurs de centres, mouvements de jeunesse, organisations sportives qui touchent les jeunes. Et l'on sait aussi que les accidents sont une cause importante de mortalité et d'incapacité chez les jeunes. Les problèmes cardiaques ne sont évidemment pas l'apanage de jeunes ou des jeunes sportifs même si ce sont ceux-là qui sont les plus médiatisés.

La réanimation cardiaque reste un geste utile dans tous les milieux : le travail, la rue, les lieux de concentration, les transports, là où non plus on n'a pas placé de défibrillateurs. D'où l'intérêt de la deuxième proposition de résolution qui élargit le propos en parlant d'une formation au secourisme à proposer dans des milieux diversifiés. L'information sur le recours au numéro d'appel 112

est encore très mal connue, la visualisation des pictogrammes indiquant la localisation des DEA est quasi inconnue du grand public. Et la formation à l'utilisation du matériel est encore vécue comme rébarbative. Tout cela fait un tout pour tenter d'améliorer notre efficacité en cas d'accident.

Cette formation doit aussi inclure l'idée qu'il n'y a pas « rien à faire » quand on n'a pas de défibrillateur sous la main. Il reste des mains, une bouche et des gestes qui peuvent sauver en dehors de ce matériel sophistiqué. Devant ces situations d'accident, on observe souvent des comportements aux antipodes l'un de l'autre mais aussi inefficaces l'un que l'autre, à savoir d'un côté le « courage fuyons ! » ou « changeons de trottoir ». Cette fuite est souvent motivée par la peur ou l'ignorance, l'une renforçant l'autre. A l'autre extrême, c'est la curiosité ou un surinvestissement souvent maladroit.

La posture efficace n'est souvent pas compliquée, on le voit très bien par exemple pour le défibrillateur mais elle mérite néanmoins de faire l'objet d'un apprentissage, d'acquérir un savoir-faire et par-là un savoir-être. Gagner la compétence d'intervenir à bon escient permet en partie de lever la crainte d'intervenir tout court et offre la possibilité de multiplier les interventions dans des délais que les professionnels ne peuvent souvent pas rencontrer.

On le voit, il y a un réel travail de type culturel à faire accompagner cette formation, c'est une forme de solidarité efficace qui trouve ses sources au sein de la communauté et se traduit par un vrai bénéfice de santé publique. C'est l'esprit que le groupe ECOLO souhaite donner à ces résolutions, être acteur de santé, pas nécessairement de sa santé mais à charge de revanche si c'était nécessaire un jour.

M. Migisha considère que les deux textes sont complémentaires et les propositions sont essentielles parce qu'on parle ici de renforcer les chances de survie des citoyens en situation de risque grave et urgent pour leur santé. D'une part, il y a les formations en secourisme pour administrer les premiers secours dans les situations qui le nécessitent : AVC, accident cardiaque, infarctus, etc. D'autre part, par l'installation des défibrillateurs automatiques externes, à tout le moins dans les lieux qui sont prioritaires.

Le DEA est un outil remarquable pour sauver des vies en cas d'accident et il est essentiel d'évaluer la pertinence d'une généralisation du défibrillateur dans les lieux publics et pouvoir équiper un maximum de lieux publics surtout lorsqu'ils sont

considérés comme des lieux à risques, c'est-à-dire considérés comme les moins accessibles aux services de secours et aussi à plus haut risque comme les milieux sportifs et culturels.

A cet effet, le déploiement des DEA dans les voitures de police bruxelloises et progressivement dans des zones de police avoisinantes la Région bruxelloise a fait ses preuves. Le groupe CdH soutient clairement ce projet et cette évolution. Il est cependant à déplorer que trop peu de personnes soient disposées et formées à pratiquer les gestes qui sauvent. Il est essentiel de pouvoir promouvoir la connaissance du numéro de téléphone 112 de première urgence et de sensibiliser à l'utilisation du DEA dont sont équipés de plus en plus de lieux publics et qui sont les premières à arriver sur les lieux en cas d'accident sur la voie publique.

Enfin, c'est la formation européenne de secourisme qui doit être renforcée, particulièrement pour assurer la sensibilisation des acteurs de l'éducation, du sport, de la jeunesse et de la santé. Il soutient aussi le renforcement de la sensibilisation au pictogramme universel du DEA qui est aujourd'hui trop peu connu du grand public. Concernant la formation scolaire évoquée par M. Brotschi, c'est important de prévoir cette sensibilisation auprès des élèves et des enseignants mais le groupe CdH estime essentiel de laisser la liberté aux écoles quant au choix de la mise en place des DEA et l'offre aux élèves et enseignants d'une formation à son utilisation.

Il rappelle que ce Parlement dans le cadre de sa commission « sport » a examiné le projet de décret du Ministre André Antoine sur le DEA pour systématiser sa mise à disposition dans les milieux sportifs et qu'il a été voté à l'unanimité. C'est vrai aussi qu'il a été évoqué le nombre d'accidents qui se sont produits notamment sur les terrains de football. Il pense que par son focus sur le milieu sportif ce projet de décret est en cohérence avec ces deux propositions de résolutions qui sont examinées aujourd'hui. Certains points de celles-ci sont à mettre en perspective directe avec des points du décret.

Mme Trotta se réfère à l'intervention qu'elle a faite dans le cadre de la présentation de la proposition de résolution relative au développement et à la promotion du secourisme qui est complémentaire à celle-ci.

3 Exposé de Mme la Ministre Laanan

La Belgique a été un des premiers pays à légiférer pour permettre l'utilisation de défibrillateurs externes par le grand public. Avant la loi du 12

juin 2006 relative à l'utilisation de défibrillateurs externes, l'usage de cet appareil était jusqu'alors réservé aux médecins ou n'était autorisé que sous la supervision d'un médecin.

Les défibrillateurs externes automatiques, appareils permettant d'administrer un choc électrique sur analyse, sont divisés en deux catégories.

D'une part, le défibrillateur externe automatique sans mode manuel : cette catégorie ne permet pas de passer en mode manuel ni, dès lors, d'administrer un choc électrique de manière autonome, et qui ne dispose pas d'un écran permettant de suivre le rythme cardiaque.

D'autre part, le défibrillateur externe automatique avec mode manuel : ce type de défibrillateur permet de passer en mode manuel et, dès lors, d'administrer un choc électrique de manière autonome ou qui dispose d'un écran permettant de suivre le rythme cardiaque.

Les particuliers ne peuvent faire usage des défibrillateurs automatisés de cette deuxième catégorie, la loi sur l'utilisation des défibrillateurs externes automatiques stipulant que seuls les professionnels de la santé (docteurs, infirmiers, etc.) peuvent administrer des décharges électriques avec les défibrillateurs externes automatiques de deuxième catégorie.

Les défibrillateurs pour non professionnels ont été conçus pour un usage facile et sans danger.

Force est de constater qu'on est loin d'atteindre l'objectif visé lors de leurs mises à disposition.

Une étude du Professeur Scavée des cliniques universitaires Saint-Luc montre qu'environ 20% des gens n'ont jamais entendu parler du défibrillateur automatique externe et ne savent pas à quoi cela peut servir.

En cas de besoin, seulement 24% des personnes interrogées sont prêtes à l'utiliser. Parmi les 76% qui ne se sentent pas prêtes, un peu plus des 2/3 ne l'utiliseraient qu'après avoir reçu un minimum d'instruction quant à son utilisation alors qu'1/3 refuse tout simplement de l'utiliser. 52% pensent que le déploiement des DAE dans les lieux publics est certainement utile ou essentiel.

Le pictogramme officiel rendu obligatoire par la loi et indiquant la présence d'un DAE dans un lieu public n'est pratiquement jamais reconnu (95%) du grand public.

Une sensibilisation de la population est donc utile. La mise en place de formations minimales en technique de réanimation cardiaque à l'usage des

enseignants et des élèves devra se faire en concertation avec la Ministre de l'Enseignement.

Pour sa part, Mme la Ministre Laanan insiste pour que les appareils soient installés de manière réfléchie et optimale, et ce, dans l'intérêt de la population. Elle pense essentiellement à la nécessité de les placer prioritairement dans des lieux fréquentés et géographiquement isolés, c'est-à-dire lorsque le délai d'intervention d'une ambulance médicalisée est relativement long.

4 Répliques

M. Brotchi remercie Mme la Ministre pour son intervention et d'avoir bien perçu le message des deux propositions de résolution. Il confirme que la pratique d'un massage cardiaque peut apporter le taux de réanimation à hauteur de 50 à 75 % au lieu d'un taux de survie de 5 à 10 %. Ce qu'il voudrait ajouter pour renforcer la nécessité de poser, agir et faire ces gestes de réanimation et d'oser placer un défibrillateur, c'est que 70 % des malaises cardiaques ont lieu devant un ou plusieurs témoins, et il faut que ces témoins-là évidemment agissent. Donc on ne se trouve pas dans une situation exceptionnelle où l'on fait un malaise quand on est seul.

Les professeurs MM. Mols et Scavée travaillent en commun sur cette problématique. Le professeur Mols est un pionnier à Bruxelles pour développer l'enseignement des gestes qui sauvent auprès de la police. Cela a eu un franc succès car les policiers sont heureux de pouvoir sauver des vies et avoir une action positive comme celle-là. Car équiper un véhicule de police d'un défibrillateur et si personne dans la voiture ne sait comment s'en servir, cela ne sert à rien. Surtout que la police arrive toujours avant les services de secours.

Mais les témoins sont évidemment là avant elle d'où l'importance de la médiatisation et d'information. Il faut savoir démystifier. Il faut oser et pour cela se sentir prêt à toucher cet appareil. Et avec cela, on pourra sauver énormément de vies. Il est très heureux de voir se concrétiser aujourd'hui le long travail sur ce grave sujet mené avec M. Mols sous la forme d'une proposition de résolution qui a le soutien de l'ensemble du Parlement.

Mme Trotta se réjouit, comme son collègue M. Brotchi, des propos de Mme la Ministre et la remercie. Elle espère que l'on pourra aller plus loin dans cette voie pour sauver tant de vies.

M. Migisha se déclare effaré de voir le chiffre de 95 % de personnes qui disent ignorer la signification du pictogramme DEA et ce qu'il repré-

sente. Un des enjeux majeurs, c'est l'information et la médiatisation. Il espère que Mme la Ministre pourra avoir le soutien des organes de presse écrite et audiovisuelle pour obtenir une aide « gratuite » grâce peut-être à des espaces concédés. Car il s'agit d'éléments d'ordre de santé publique et c'est important d'avoir une collaboration à ce niveau-là.

5 Votes

L'ensemble de la proposition de résolution a été adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

Confiance a été faite au Président et aux rapporteuses pour la rédaction du rapport.

Les rapporteuses,

Le Président,

S. PECRIAUX

P.-Y. JEHOLET

F. PARY-MILLE